

Adresse de la société populaire de Toucy (Yonne) qui s'indigne de l'attentat contre les représentants du peuple, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Toucy (Yonne) qui s'indigne de l'attentat contre les représentants du peuple, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 39;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24906_t1_0039_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Aubigny, 3 prair. II] (1).

« Législateurs

Recevez le témoignage de notre Reconnaissance : Vous Venez encore de détruire un plan de conspiration le plus dangereux peut être que les traitres aient pu inventer.

Les Chaumette et les Hebert Vouloient démoraliser le peuple pour le conduire à l'esclavage d'une maniere sure : ils vouloient fonder l'athéisme, et sur les ruines de leur système absurde vous avez solennellement élevé un autel à l'être suprême. Le peuple a souri à votre decret du 18 floréal et lui a fait dire avec le plus grand enthousiasme. vive la Republique, Vive la Montagne ».

GIRAULT, GOGIN (*présid.*), MIRON, GAUCHEU, SERRÉ, MELVIEZ [?], MOUIS [?], BRY, GAULT [et 1 signature illisible].

19

La société populaire de Toucy, département de l'Yonne, exprime l'indignation dont elle a été pénétrée à la nouvelle de l'attentat dirigé contre deux des plus zélés représentants du Peuple français.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Toucy, 11 prair. II] (3).

« Représentans

Un voile funèbre étoit prêt de couvrir nos contrées. Eh quoy ! l'infame Piit ne se lassera donc jamais de nourrir son ame des attentats les plus affreux ? Ignore-t-il, ce monstre, qu'une main invisible repousse les Poignards prêts à percer le sein de nos legislateurs ? Vous vivrés Robespierre Collot d'herbois, vous representants et votre existence, en faisant les délices des républicains sera le desespoir des tirants et des conspirateurs. Tous les bras sont prêts à vous préserver du fer assassin. Tout le peuple veille autour de vous. Vous n'avez pas besoin de ce concours immense pour mettre vos âmes intrépides à l'abri de toute alarme. La liberté est dans vos cœurs, ainsi que dans ceux de tous les français; ele ne périra jamais et la République sera immortelle comme vos vertus. S. et F. ».

JUVENTY (*secrét.*) [et 1 signature illisible (*présid.*)].

20

La société populaire du Broc, département du Var, félicite la Convention d'avoir déjoué les dernières conspirations, et d'avoir livré au glaive vengeur les scélérats qui les avoient ourdies pour assassiner les braves montagnards, et en eux la liberté et l'égalité. Elle

l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit consolidé et ajoute : « Pour nous, fermes et immuables dans nos principes, desquels nous ne nous sommes jamais écartés, nous renouvelons le serment de maintenir la République une et indivisible, de pratiquer les vertus que les législateurs ont sagement mises à l'ordre du jour, et de nous rendre par-là dignes de vivre libres et de mourir de même » (1).

[Le Broc, 8 flor. II] (2).

« Representans d'un peuple libre

Frappés de Consternation aux cris horribles qui ont retenti d'une extremité a l'autre de la Republique, nos cœurs ont fremi en apprenant les nouveaux dangers que la Republique entiere a couru avec vous.

A peine rassurés sur votre sort et le notre, nous nous empressons de vous offrir les felicitations non eloquentes mais sincerees, que les vrais sans culotes du Broc vous doivent, sur les moyens energiques que vous avés employé pour vous sauver et nous sauver.

S'il est malheureux pour nous d'exister à deux cents lieux de vous et de ne pouvoir vous entourer pour vous servir de rampart inexpugnable contre toute ataque, nous osons du moins vous assurer que nos bras toujours armés, nous contribuerons par tout les moyens qui seront en nous pour anéantir les vils satellites du tiran sarde, si comme en vendemiaire dernier ils osoient de nouveau menacer nos frontieres en se presentant a Gilete distant d'un quart de lieue de nous, d'ou nous avons partagé la gloire et la satisfaction de les avoir chassés et vaincus, epoque dont ils se souviendront long tems.

Perseverés donc incorruptibles représentants, d'etre fermes a votre poste, perfectionnés les sublimes travaux qui doivent consolider a jamais les fortifications de la grande citadelle de la liberté.

Cet ouvrage reservé a vous seuls, en vous rendant immortels, fera non seulement notre bonheur, mais encore celui du genre humain. Pour nous, fermes et immuables dans nos principes, desquels nous ne nous sommes jamais écartés, nous renouvelons en vos mains le serment solemnel de maintenir la Republique une et indivisible, de pratiquer les vertus que vous avez sagement mis a l'ordre du jour, et nous rendre par la dignes de vivre libres et mourir de même. S. et F ».

P.J. VOGADE (*présid.*), CONSTANTIN, GARNIER (*gref-fier*), MARTINEZ, CAPAN, BOISSIEUX (*lieut.*), A.C. MARTINE (*vice-présid.*), GAMIER cadet, SAFFIER, Charles CONSTANTIN, Antoine FOUQUES, GANNEROIS, GOBERTY, AIMAND Jean, BRIQUET, BARBIER, CARLON, Thomas VIAL, JOSSERAN, autre CAPAN, OLIVIER, V^e HENNEBERT, Jean GIRAUDY, FOUQUES [et 10 signatures illisibles].

(1) C 308, pl. 1195, p. 19.

(2) P.V., XL, 35.

(3) C 309, pl. 1202, p. 18.

(1) P.V., XL, 35. J. Lois, n° 630.

(2) C 309, pl. 1202, p. 19.